

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA CIL

M. Mohamed BRIGUI qui détenait directement, indirectement et de concert 1 665 684 actions et droits de vote représentant 33,31% du capital et des droits de vote de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 22 mai 2013, le seuil de **1/3 (33,33%)** des actions et des droits de vote et ce, suite à l'acquisition sur le marché de 1 500 actions, représentant 0,03% du capital de la société.

Suite à ce franchissement de seuil, M. Mohamed BRIGUI détient dans la CIL:

- Directement 132 919 actions représentant 2,66 % du capital;
- Indirectement via la Société Générale Financière et la Société Touristique OCEANA, contrôlées par lui, 1 527 265 actions représentant 30,55% du capital ;
- De concert avec deux autres actionnaires personnes physiques 7 000 actions représentant 0,14% du capital.

M. Mohamed BRIGUI a déclaré :

- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- qu'il envisage de poursuivre la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 29 mai 2013 par la CGI, intermédiaire en Bourse.